



**Convention de partenariat entre
L'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger
et
l'Agence Campus France**

Etablie entre

L'Agence Campus France, représentée par Monsieur Antoine Grassin, Directeur Général,

et

L'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger (AEFE), représentée par Anne-Marie Descôtes, Directrice.

Préambule

L'Agence Campus France, établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du MAE et du MESR, a pour principales missions la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger, l'accueil des étudiants étrangers en France et la gestion des boursiers des gouvernements français et étrangers. Elle s'appuie sur un réseau constitué de 141 Espaces et 41 antennes implantés dans 110 pays. Ce réseau connaît une croissance régulière ayant tendance à s'accroître depuis 2008. Campus France s'appuie également sur un réseau de 269 établissements d'enseignement supérieur, dont 76 universités ayant en leur sein des centres d'apprentissage du français ainsi que 19 écoles de Français langue étrangère.

L'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du MAE, est chargée de piloter et de soutenir un réseau d'enseignement français à l'étranger constitué de 478 établissements scolaires répartis dans 130 pays. Opérateur public de l'enseignement français à l'étranger, elle assure à ce titre les missions relatives au service public de l'éducation à l'étranger. Au sein de l'AEFE, le Service Orientation et Enseignement Supérieur (Sores) garantit depuis sa création en 2007 la continuité du service public d'orientation, en lien avec le ministère de l'Education nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Considérant que certains objectifs de l'AEFE rejoignent ceux de l'Agence Campus France : le rayonnement de la langue et de la culture françaises et le renforcement des relations entre les systèmes éducatifs français et étrangers, ainsi que l'attractivité de l'enseignement supérieur français et l'augmentation du nombre d'étudiants candidats au départ vers la France ;

Considérant que les deux agences contribuent, chacune dans leurs domaines de compétences, à la coordination de leur réseau externe (les établissements scolaires à programme français et les Espaces Campus France dans le monde) ;

Considérant que l'une et l'autre parties ont un intérêt partagé à mieux s'informer de leurs actions respectives et de leurs bonnes pratiques sur le terrain ;

L'AEFE et l'Agence Campus France engagent un partenariat qui vise à renforcer, à l'étranger comme à Paris, les coopérations entre les deux organismes, l'échange d'informations, une meilleure articulation des actions ainsi que le partage de bonnes pratiques.

Article 1 : Mutualisation de bonnes pratiques

Afin d'optimiser les actions auprès du public, les parties conviennent de dresser un état des lieux des collaborations qui existent déjà et d'identifier celles qui méritent d'être diffusées dans le double réseau comme pratiques à modéliser.

Article 2 : Mise en place d'actions conjointes

Les parties conviennent de réfléchir, pour l'année 2012/2013, sur la base du recueil des données mentionné en article 1, à des actions complémentaires à celles qui se réalisent déjà conjointement (participation des lycées français aux salons organisés par les Espaces Campus France, participation des Espaces Campus France aux forums organisés par les lycées français de l'étranger).

Les deux opérateurs s'engagent plus particulièrement à :

- développer les échanges existant entre les Espaces Campus France et le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger : association d'un responsable Campus France aux conférences à destination des lycéens sur les possibilités de poursuite d'études en France, lors des salons et forums, présence du Sores de l'AEFE aux Rencontres Campus France à Paris.
- actualiser le guide commun AEFE/Campus France « Etudier en France après le Baccalauréat » à destination des lycéens des établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger et de leurs familles créé dans le cadre de la précédente convention. Les modalités d'élaboration, d'actualisation et de diffusion de ce guide, destiné à promouvoir l'enseignement supérieur français et à préparer ce public lycéen à son séjour d'études en France, sont exposées en annexe.

Article 3 : Communication institutionnelle

Les deux opérateurs s'engagent à mettre de manière systématique des liens sur les sites internet de l'AEFE et de l'Agence Campus France (portail mondial), à encourager la mise en place de ces liens sur les sites des établissements d'enseignement français à l'étranger et des Espaces Campus France et à mentionner leur collaboration autour de la brochure « Etudier en France après le Baccalauréat » dans chacune de leurs interventions.

Les statistiques concernant les bacheliers issus des établissements AEFE, telles que rendues publiques chaque automne dans le rapport annuel de l'AEFE, sont également utilisables par l'Agence Campus France (avec mention de leur origine AEFE) pour ses propres publications et études.

Article 4 : Croisement de compétences

Les deux opérateurs s'engagent à associer autant que possible les personnels du Sores de l'AEFE et ceux du réseau des établissements français à l'étranger, notamment les Personnels ressources en information et orientation (PRIO), aux sessions de formation organisées par l'Agence Campus France :

- en tant qu'intervenants sur des sujets précis (orientation des étudiants, formations des agents, outils pour l'accompagnement personnalisé...)

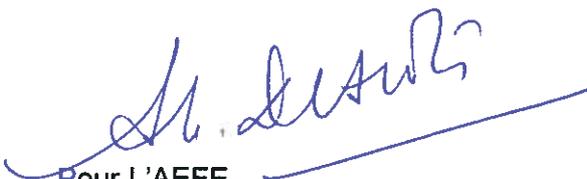
- en tant que participants lors des sessions organisées localement concernant la promotion et les évolutions du système d'enseignement supérieur français ainsi que la présentation des outils développés par l'Agence Campus France.

Article 5 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature. Elle peut être modifiée par avenant ou dénoncée à la demande d'une des parties avec un préavis de deux mois.

Fait à Paris, le 19 JUIL. 2012

En deux exemplaires


Pour L'AEFE
La Directrice
Anne-Marie Descôtes


Pour Campus France
Le Directeur Général
Antoine Grassin

ANNEXE

Guide AEFÉ / Campus France pour les élèves des lycées français à l'étranger (2012/2013)

Article 1 - Définition

Le guide intitulé « *Etudier en France après le Baccalauréat* » est une réalisation commune AEFÉ et Campus France.

Ce guide répond aux besoins spécifiques des élèves français et étrangers scolarisés dans le réseau des établissements français à l'étranger que pilote et soutient l'AEFÉ.

Il est destiné, d'une part, à promouvoir l'offre de formation des études supérieures françaises dans ses trois dimensions (nationale, européenne et internationale) et renseigne, d'autre part, sur la préparation au séjour d'études.

Article 2 - Rédaction

Campus France et l'AEFÉ définissent les divers points d'actualisation de la brochure et de la répartition des tâches lors de leur réunion préparatoire.

Campus France et l'AEFÉ présentent leurs services respectifs en début ou fin de guide.

La nouvelle édition sera présentée conformément à la première édition en cinq chapitres : s'informer, choisir sa formation, s'inscrire, financer ses études, vivre en France.

Outre l'actualisation des données chiffrées et les remises à jour d'informations, il a été convenu de développer :

- l'argumentaire en faveur de la promotion des universités et des réformes engagées (Plan « Réussite en Licence », Pôles de recherche et d'enseignement et d'enseignement supérieur)
- l'information sur la vie associative et la prise en compte du handicap dans les établissements d'enseignement supérieur
- l'argumentaire en faveur des régions françaises

Article 3 - Réalisation

Les deux partenaires élaborent une maquette au format PDF. Le format retenu est en A5 avec un sujet sur deux pages. Les photos, titres et insertion des logos seront choisis en comité conjoint de rédaction. Les photos avec légendes, pour illustrer la brochure, seront fournies par l'AEFÉ et Campus France. La maquette sera éditée par Campus France.

Article 4 - Diffusion

Les deux partenaires mettront à disposition des établissements scolaires français à l'étranger et des Espaces Campus France une version numérique du guide. Elle pourra être téléchargée et imprimée directement par les élèves. Elle sera également disponible à l'impression par les établissements.

Il est prévu de mettre à disposition des établissements la maquette source du guide afin que ceux qui le souhaitent puissent rajouter en fin de document des informations spécifiques.

La version numérique du guide sera accessible de manière plus ergonomique avec un découpage par chapitres et PDF dynamique.

Pour sa part, l'AEFÉ estime le nombre d'exemplaires à diffuser auprès des élèves de première et terminale des établissements du réseau à 1000 unités.

Article 5 - Financement

Le coût de la maquette est estimé à 5000 € HT.

Campus France et l'AEFÉ s'acquitteront de façon égale des frais de réalisation de la maquette.